Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_32-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
TARIFS 2026 - FERME PEDAGOGIQUE DE SAINT NIAU

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.

Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme BONDON

La Ville de Lanester accueille sur le site de la ferme pédagogique de Saint-Niau de nombreuses écoles et structures éducatives extérieures.

Certaines activités sont effectuées avec un encadrement municipal, moyennant une contribution financière par les utilisateurs extérieurs.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_32-DE

Conformément aux orientations budgétaires fixant une augmentation de 1% des tarifs 2025 pour l'année 2026, un taux horaire de 32,08 € (31,76€ en 2025) sera appliqué par encadrant municipal mobilisé en 2026.

Les recettes seront versées au chapitre 7067.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives, de l'enfance de la jeunesse et des loisirs réunie le 3 Décembre 2025,

Considérant l'investissement en personnel communal pour l'encadrement des activités à la ferme de Saint Niau,

Considérant les orientations budgétaires 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : VOTE le taux horaire de 32,08 € par encadrant municipal mobilisé à compter de l'année 2026, dans le cadre des activités pratiquées sur le site de la ferme pédagogique de Saint-Niau par les écoles et structures éducatives extérieures.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

MAIRIE DE LANESTER (MORBIHAN)

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER (MORBIHAN)